

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MAI 2026**

DATE DE CONVOCATION : 05/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 10

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de mai, à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Béhuard se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 5 mai 2026, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Étaient présents les conseillers suivants : M. Bruno RICHOU, Maire, Mme Patricia GARREAU, 1^{ère} adjointe, Mme Catherine MENARD, Mme Véronique VIOLLIN FORESTIER, M. Hervé VINCENT, Mme Christine MEIER, M. Pierre-Yves SOURICE, M. Christophe FOSCHIA, Mme Nathalie PELLIER et M. Sébastien HERRGOTT

Absent excusé : Michel VIAL a donné pouvoir à Bruno RICHOU

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	1
Quorum	6
Nombre de voix exprimés (y compris pouvoirs)	11

Secrétaire de séance : Patricia GARREAU

Assistait en outre : Catherine JANET, Secrétaire Générale de Mairie

1- ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DE CONSEIL DU 12/05/2026

M. le Maire expose l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 14/04/2026
- Création d'un comité consultatif communal d'action sociale
- Désignation des référents communaux au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme - SMBVAR
- Désignation d'un référent communal à la Mission Locale Angevine MLA
- Désignation d'un référent communal au Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine et Loire - SIEML
- Projets communaux
- Questions orales

2- APPROBATION DU PV DU 14/04/2026

Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 14/04/2026 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

3- DELIBERATION PRISE EN SEANCE DU 12 MAI 2026

**N° 2026-25
DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SMBVAR**

M. le Maire expose :

PV de la réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2026

Suite aux dernières élections municipales, il y a lieu de prévoir le renouvellement des deux représentants au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme : un titulaire et un suppléant pour siéger à la commission Romme Brionneau Boulet et pour la commission Inondation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne :

- Représentant titulaire au SMBVAR: M. Bruno RICHOU
- Représentant suppléant au SMBVAR : M. Michel VIAL

N° 2026-26
DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX
AU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) D'ALM

M. le Maire expose :

Angers Loire Métropole est engagé dans la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS) depuis la signature de ce nouveau contrat en décembre dernier, pour la période 2025-2029. Cet outil stratégique et partenarial associe les collectivités, les institutions, les acteurs de santé et les partenaires locaux, afin d'améliorer la santé et le bien être des habitants et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Avec l'enclenchement des nouveaux mandats municipaux et communautaires, ALM propose aux communes de participer à un parcours de formation intitulé « *Parcours Elus Santé* », dédié à la compréhension des enjeux de santé publique sur les territoires, au rôle des collectivités locales et au fonctionnement du Contrat Local de Santé (CLS).

Ce parcours se veut progressif et souple. Il vise à apporter des repères essentiels pour permettre aux élus désignés au suivi de ces thématiques, de mieux comprendre les problématiques locales de santé, d'identifier les leviers d'actions possibles et de développer des projets utiles aux habitants.

Afin de préparer les prochaines étapes de travail avec les communes d'ALM et de les associer dans les instances du CLS (comité de pilotage, groupe de travail thématiques, comité de sélection de l'appel à projets du CLS...), il est nécessaire de désigner deux représentants communaux.

Patricia GARREAU et Nathalie PELLIER sont volontaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne : Patricia GARREAU, 1^{ère} adjointe et Nathalie PELLIER, conseillère municipale, en tant qu'élues référentes pour le Contrat Local de Santé (CLS) d'Angers Loire Métropole.

N° 2026-27
CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCCAS

M. le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Dans un souci de simplification administrative (simplification de la gestion budgétaire, comptable et administrative), le Conseil Municipal a dissous le CCAS de Béhuard par délibération N° 2020-09 avec effet au 14 mars 2020 et repris les compétences sociales sur son budget principal.

Les compétences sociales étant reprises par le Conseil Municipal, M. le Maire propose au conseil municipal de créer un Comité Consultatif Communal d'Action Sociale (CCCAS) qui serait présidé par le Maire et composé de 3 membres élus et 3 membres non élus.

Il aura pour mission de rendre un avis sur toutes les demandes d'aides sociales et de proposer des événements en faveur, notamment des personnes âgées, mais également pour des jeunes...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- PROPOSE d'instituer un Comité Consultatif Communal d'Action Sociale,
- DE FIXER sa composition à six membres, dont trois membres élus en les personnes de : Patricia GARREAU, Nathalie PELLIER et Véronique VIOLLIN FORESTIER de 3 membres non élus en les personnes de : Marie-Françoise GARREAU, Yveline TESSIER et Nathalie CHARRIER qui sera présidé par M. le Maire.

N° 2026-28

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE - SIEML

M. le Maire expose :

A l'issue du renouvellement des élections municipales, il y a lieu de prévoir le renouvellement d'un représentant communal au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML).

Le conseil syndical du Siéml comprend 19 représentants titulaires et 19 représentants suppléants d'Angers Loire Métropole, élus par le conseil au scrutin uninominal parmi les membres des conseils municipaux des communes membres de la communauté urbaine.

M. le Maire propose de procéder à l'élection de ce délégué. Il informe les conseillers municipaux que Michel VIAL s'est porté candidat.

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation.

Est élu représentant titulaire au SIEML : Michel VIAL : 11 voix

N° 2026-29

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL A LA MISSION LOCALE ANGEVINE - MLA

M. le Maire expose :

A l'issue du renouvellement des élections municipales, il y a lieu de prévoir le renouvellement d'un représentant communal à la Mission Locale Angevine.

L'association Mission locale angevine (MLA) est un acteur central du service public de l'emploi ; elle accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs questionnements sur leur avenir. Le président d'Angers Loire Métropole est membre de droit de son conseil d'administration ; il désignera par arrêté son représentant pour y siéger. Le collègue des collectivités locales de ce même conseil d'administration comprend neuf représentants d'Angers Loire Métropole désignés par le conseil parmi ses membres. **Enfin, son assemblée générale comprend un représentant par commune membre d'Angers Loire Métropole, désigné par le conseil de communauté ; ce représentant peut être un conseiller municipal n'ayant pas la qualité de conseiller communautaire.**

M. le Maire se porte candidat.

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation.

Est élu désigné pour siéger à l'assemblée générale de la MLA : Bruno RICHOU : 11 voix

4- INFORMATIONS DIVERSES

➤ Bruno RICHOU

1. Constitution de la CCID

La direction départementale des Finances Publiques a désigné comme commissaires de la CCID pour la période 2026-2032

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
GARREAU Patricia	FOSCHIA Christophe
VIAL Michel	TESSIER Yveline
MENARD Catherine	BERRUT Brigitte
VIOLLIN FORESTIER Véronique	BODY Michel
VINCENT Hervé	GARREAU Dominique
SOURICE Pierre-Yves	GUESDON Olivier

2. Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. [R 7](#) du code électoral). Le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission.

Afin de répondre à la demande du Préfet, et conformément à l'article L.19 du code électoral, M. le Maire a proposé les conseillers pris dans l'ordre du tableau, à savoir : Catherine MENARD comme conseillère municipale titulaire et Véronique VIOLLIN FORESTIER comme conseillère municipale suppléante.

Pour assurer les fonctions de délégué de l'Administration : Yveline TESSIER en tant que déléguée du Préfet titulaire et Brigitte BERRUT en tant que déléguée du Préfet suppléante.

Pour assurer les fonctions de délégué au Tribunal de Grande Instance : Michel BODY en tant que délégué titulaire du TGI et Marie-Françoise GARREAU en tant que déléguée suppléante du TGI.

Un arrêté préfectoral sera envoyé en mairie dès que la constitution de la commission de contrôle des listes électorales sera validée par le Préfet de Maine et Loire et par le tribunal judiciaire d'Angers.

3. Création d'une boîte à livres

Une demande d'installation de boîte à livres a été faite par un administré de la commune. Le conseil municipal donne un avis favorable de principe. Il reste néanmoins à définir les matériaux pour la construction de cette boîte à livres, son emplacement... Un conseil sera demandé à M. BAZIN, architecte du patrimoine des PCC, lors de sa prochaine permanence à Béhuard, en juillet.

4. Manœuvres des pompiers

Une manœuvre des pompiers a eu lieu le 7 mai 2026 à Béhuard. Cette opération, strictement encadrée, a pour objectif de renforcer la préparation et la coordination des équipes de secours.

5. Processions religieuses

Suite à plusieurs plaintes reçues en mairie, M. le Maire a adressé un courrier à M. le Préfet le 5 mai dernier, pour l'informer qu'une manifestation religieuse non déclarée s'est déroulée sur le domaine public à Béhuard, le 1^{er} mai 2026.

6. Marché de Noël

Le Marché de Noël se déroulera le samedi 12 décembre 2026 sur la place de l'église et sera suivi d'une illumination aux bougies de la cité de Béhuard ainsi que d'un spectacle nocturne. A priori, et d'après M. FOSCHIA, la participation de la commune sera désormais de 50 % du montant du spectacle, selon les dernières décisions prises lors de l'assemblée générale de l'association des Petites Cités de Caractère.

7. Projets communaux

M. le Maire propose deux projets communaux qui ont été abordé avec la dernière municipalité. Il s'agit du réaménagement de la cour de la mairie et de l'aménagement d'une aire de jeux.

5- TOUR DE TABLE

M. le Maire propose un tour de table aux membres du conseil municipal.

➤ Nathalie PELLIER

1. Participation de la commune pour l'ALSH

Mme PELLIER revient sur la participation financière de la commune de Béhuard au ALSH du Centre Social Intercommunal l'Atelier. A ce jour, la commune ne participe pas aux frais du ALSH du CSI. Après avoir pris des informations auprès du directeur, M. DUTOUR, la commune est libre de délibérer et de définir un montant forfaitaire. Le montant suggéré par le CSI est de 10 €/jour et par enfant. Pour autant, la commune peut choisir un autre montant, mettre en place un forfait par enfant et par an... la participation reste libre. Pour le moment deux familles souhaitent inscrire leurs enfants à des camps organisés par le CSI, cet été.

Avant de prendre une décision, la municipalité souhaite lister le nombre d'enfants concernés et faire des simulations pour présenter un projet de délibération lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

2. Cimetière

Mme PELLIER a intégré la commission cimetière et elle se demande quel sera son rôle dans cette commission et si, éventuellement, une formation est nécessaire. M. le Maire va organiser une réunion avec ladite commission afin de définir le rôle de cette dernière.

➤ Véronique VIOLLIN FORESTIER

1. Dénomination des rues

Mme VIOLLIN FORESTIER suggère de revoir la dénomination des rues pour certains endroits. M. le Maire l'informe, que d'un premier temps, il faudra procéder à l'adressage pour les habitations qui n'ont pas de nom de rue, notamment les maisons situées dans des lieux-dits.

➤ Pierre-Yves SOURICE

1. Circulation

M. SOURICE constate que les voitures sont de retour dans le bourg. Un débat s'engage sur la circulation dans le bourg et sur le sens de circulation. Ce sujet étant relativement sensible et compliqué, il fera l'objet d'une autre réunion de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

Le Maire,
Bruno RICHOU



La secrétaire de séance,
Patricia GARREAU

